

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1121 Décisions concernant les Ministères

n° 1121

Ministère	Date de publication
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	19 octobre 1960
Numéro JO	Date du numéro
n° 11 du 30/11/1960	30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Mme Muzotte (Christiane). exsecrétaire-dactylographe auxiliaire, est réengagée en la même qualité pour compter du 27 septembre 1960 et mise à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse. Mme Muzotte (Christiane) est rangée à la 2° catégorie, échelle XI. 2° échelon. indice local 935 et conservera dans cet échelon une ancienneté de 13 mois.